

Communiqué n° 41

Selon la séance plénière du Conseil de la HEP du 1^{er} mai 2019.

Information du Bureau

- Suite à l'annulation de la séance n°40, aucun procès-verbal et communiqué n'ont été émis.
- Les commissions devront prévoir une séance de préparation de leur mandat avant la fin de l'année académique pour préparer les travaux de la fin de législature.

Information du Comité de Direction

Direction de la formation

- L'accréditation institutionnelle a été accordée à la HEP. Les visuels certificatifs vont être mis en place. Cette dernière est valable pour la période 2019-2026.
- Le renouvellement pour la reconnaissance des diplômes du secondaire I et secondaire II est en cours. Pour ce qui est de la filière enseignement spécialisé, il suivra. La filière BP reçoit un mandat d'adaptation avec l'apparition de la science informatique dans le plan d'études (dès la 5H) et pour renforcer l'inclusion scolaire.

Modifications des règlements d'études

Le Conseil HEP a préavisé favorablement les modifications des règlements d'études menant au :

- Bachelor / Diplôme d'enseignement pour les degrés préscolaire et primaire,
- Master / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I,
- Master / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II
- Master / Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée orientation enseignement spécialisé.
- Maîtrise universitaire en éducation précoce spécialisée et Diplôme dans le domaine de la pédagogie spécialisée, orientation éducation précoce spécialisée.

Des amendements ont été également votés lors de cette séance concernant ces modifications.

Lausanne, le 1^{er} juin 2019 – LOB/md